

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M20- 0009615

102638

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3453

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Zine Larbi

Date de naissance :

1952

Adresse :

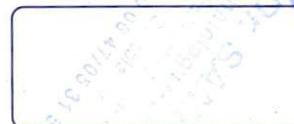
My. my. Rachid 2, route 4, n° 84,
Bouznat, Casablanca

Tél. : 06.616.133.73

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/01/2022

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Demence Chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 04/01/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hôpital Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/01/ 22	CS		200 DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	14/11/22	50980

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 LABORATOIRE MEDICALS HONORAIRES AVANTAGE A LA CONSOMMATION N°5, HPL 1000, BOUTIQUE KENZ 125, 150, 225, 337, 495, CASSEPIUS	10/10/2022	10/10/2022 B690	95

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE		CCEFFICIENT DES TRAVAUX
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		MONTANTS DES SOINS
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr SAMI Ghita

Dermatologue - Vénérologue

Maladies et Chirurgie de la peau
 Pathologies des Cheveux et Ongles
 Dermatologie- Allergologie
 Dermatologie Pédiatrique
 Lasers Médicaux
 Dermatologie Esthétique

الدكتورة السامي غيتة
 أخصائية في الأمراض الجلدية والتتناسلية



أمراض وجراحة الجلد
 أمراض الشعر والأظافر
 حساسية الجلد
 الأمراض الجلدية عند الأطفال
 العلاج بالليزر الطبي
 طب التجميل

ORDONNANCE

Casablanca, le :

11/01/22

Dr. SAMI GHITA

Dermatologue - Vénérologue

241 Bd. Emile Zola 4 ème étage, Casablanca

Tel: 05 22 40 06 47 / 06 31 59 63 86

egygo

Mlle

Zine

Kayat

1/ Metreaq (S) 20 mg } 1 Cpt/j
 15220+ Metreaq 10 mg } Japré
 54120



Repos
Rdt 1mois.

2/ Domoblock Gelre
 1 App x 3/3 yeme

شارع ايميل زولا، الطابق 4، الرقم 7، بلغدير. الدار البيضاء

241, Bd. Emile Zola 4 ème étage, Appt. 7, Belvédère - Casablanca

⌚ 05 22 40 06 47 ⚖ 06 31 59 63 86 ⚖ dr.samighita@gmail.com

145
3) Moseline Officinale tevres
Lot n°
Per.:
P.P.C.:

Sans conservateur - Sans colo

SDT: 127
FEC: 11/2024
FPC: 14.50 DHE



1 App

4) ~~dyloc~~ Gel bewand

Massage x 2 J Visage.

5) Biretid Two Repair

1 App

x 2 J du Visage

T = 50 9,80

Tel: 05 22 80 94, 05 31 59 63 86

RDV Amis

ell!

Orotrex®

Isotrétinoïne

20 mg

FORMES et PRESENTATIONS :

Capsule molle à 10 mg : boîtes de 10, 30 et 60. Capsule molle à 20 mg : boîtes de 10, 30 et 60.

COMPOSITION :

Isotrétinoïne (DCI) : 10 mg ou 20 mg.

Excipients à effets notoires : huile de soja, Huile de soja partiellement hydrogénée.

INDICATIONS :

- * Acné sévère : nodulaire et conglobata.
- * Acné ayant résisté à un traitement classique d'au moins 3 mois (traitement antibiotique en association avec des traitements locaux).

POSOLOGIE :

La posologie varie de 0,5 à 1mg/kg/jour, soit pour un adulte de 60 kg : 30 à 60 mg par jour.

Il est possible de constater une aggravation temporaire de l'acné en début de traitement. L'efficacité et les effets indésirables varient selon les malades. La posologie doit être adaptée aux besoins individuels. La durée

*En cas d'intolérance au fructose : en raison de la présence de sorbitol.

* Association aux Tétracyclines.

*Insuffisance rénale ou hépatique; Hypervitaminose A ; Hyperlipidémie.

MISE EN GARDE :

*Les patients ne doivent en aucun cas conseiller ou donner ce médicament à tout autre personne qui souffre d'une acné, même semblable à la leur.

*Toutes ces mesures ci-dessous doivent être prises en considération dans le cas où le traitement est réitéré (nouvelle cure).

*Un premier bilan biologique sanguin comprenant le dosage des triglycérides, du cholestérol total et des transaminases est nécessaire avant le début du traitement. Ensuite, le traitement par l'Isotrétinoïne est soumis à une surveillance régulière et particulière par

un examen clinique et une surveillance de la fonction hépatique et des lipides sanguins ; le dosage de triglycérides, du cholestérol total et des transaminases n'est nécessaire que chez les sujets présentant des facteurs de risque. L'hypertension artérielle, la diabète, la goutte, l'hypercholestérolémie et l'obésité sont des facteurs de risque.

seulement après le résultat du test de grossesse. 3° / De répéter le test de grossesse tous les mois à date fixe, pendant 5 semaines au moins, et de s'assurer qu'il est négatif.

4° / De mettre en place et de bien poursuivre un moyen de contraception efficace, sauf en cas de stérilité définitive et documentée de la patiente. Cette contraception efficace est obligatoire même chez les patientes qui déclarent ne pas avoir d'activité sexuelle. Elle doit commencer un mois avant le début du traitement, et être poursuivie pendant toute la durée du traitement et pendant le mois après l'arrêt d'Isotrétinoïne en raison de la cinétique d'élimination du produit ;

5° / De commencer le traitement par l'Isotrétinoïne en début de cycle menstruel et au plus tard, 7 jours après la réalisation du test de grossesse si celui-ci est négatif ;

6° / Quelle soit avertie de l'échec possible de la contraception et de la nécessité de prendre des précautions supplémentaires.

LOT:B0216

PER:08/2023

PPV:289,00 dh

Orotrex®

Isotrétinoïne

10 mg

FORMES et PRÉSENTATIONS :

Capsule molle à 10 mg : boîtes de 10, 30 et 60. Capsule molle à 20 mg : boîtes de 10, 30 et 60.

COMPOSITION :

Isotrétinoïne (DCI) : 10 mg ou 20 mg.

Excipients à effets notoires : huile de soja, Huile de soja partiellement hydrogénée.

INDICATIONS :

* Acné sévère : nodulaire et conglobata.
* Acné ayant résisté à un traitement classique d'au moins 3 mois (traitement antibiotique en association avec des traitements locaux).

POSOLOGIE :

La posologie varie de 0,5 à 1mg/kg/jour, soit pour un adulte de 60 kg : 30 à 60 mg par jour.

Il est possible de constater une aggravation temporaire de l'acné en début de traitement. L'efficacité et les effets indésirables varient selon les malades. La posologie doit être adaptée aux besoins individuels. La durée

*En cas d'intolérance au fructose : en raison de la présence de sorbitol.

* Association aux Tétracyclines.

*Insuffisance rénale ou hépatique; Hypervitaminose A ; Hyperlipidémie.

MISE EN GARDE :

*Les patients ne doivent en aucun cas conseiller ou donner ce médicament à tout autre personne qui souffre d'une acné, même semblable à la leur.

*Toutes ces mesures ci-dessous doivent être prises en considération dans le cas où le traitement est réitéré (nouvelle cure).

*Un premier bilan biologique sanguin comprenant le dosage des triglycérides, du cholestérol total et des transaminases est nécessaire avant le début du traitement. Ensuite, le traitement par l'Isotrétinoïne est soumis à une surveillance régulière et particulière par

un examen clinique et une surveillance de la fonction hépatique et des lipides sanguins ; le dosage de triglycérides, du cholestérol total et des transaminases n'est nécessaire que chez les sujets présentant des facteurs de risque : diabète, obésité,

seulement après du test de grossesse

3° / De répéter le

mois à date fixe
5 semaines aprè

s'assurer qu'une

4° / De mettre

poursuivre un moyen de contraception efficace, sauf en cas de stérilité définitive et documentée de la patiente. Cette

contraception efficace est obligatoire même chez les patientes qui déclarent ne pas avoir d'activité sexuelle. Celle-ci doit

commencer un mois avant le début du traitement, et être poursuivie pendant toute la durée du traitement et pendant le mois après l'arrêt d'Isotrétinoïne en raison de la cinétique d'élimination du produit ;

5° / De commencer le traitement par l'Isotrétinoïne en début de cycle menstruel et au plus tard, 7 jours après la réalisation du test de grossesse si celui-ci est négatif ;

6° / Quelle soit avertie de l'échec possible de la contraception et de la nécessité de consulter rapidement en cas

LOT: B0291
PER: 10/2023
PPV: 152,20 d

30 Capsules

Larmabak 0,9 POUR Collyre

Chlorure de sodium

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

Veuillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

Que contient cette notice ?

1. QU'EST-CE QUE LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISE ?
2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?
3. COMMENT UTILISER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?
4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?
5. COMMENT CONSERVER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?
6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

Fréquence d'administration

Répartir les instillations au cours de la journée, en fonction des besoins.
En moyenne, 3 à 4 instillations par jour et jusqu'à 8, si nécessaire.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

- Possibilité de légères irritations oculaires.
Si vous souffrez de dommages sévères de la cornée (couche transparente située à

Dr SAMI Ghita

Dermatologue - Vénérologue

Maladies et Chirurgie de la peau
 Pathologies des Cheveux et Ongles
 Dermatologie- Allergologie
 Dermatologie Pédiatrique
 Lasers Médicaux
 Dermatologie Esthétique



الدكتورة السامي غيتة
أخصائية في الأمراض الجلدية والتتناسلية

أمراض وجراحة الجلد
 أمراض الشعر والأظافر
 حساسية الجلد
 الأمراض الجلدية عند الأطفال
 العلاج بالليزر الطبي
 طب التجميل

ORDONNANCE

Casablanca, le : 24/10/22

Mme Hayat Zine

161: 05 22 36 87 49/54 - Casablanca
 AVENUE DU PHARE RESIDENCE KENZ
 N°5, Kellia Extrusion Bourgogne
 MEDICALS LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES

BHCG

CT, TG

AMM, ALAT

JST/hs

UUT

241، شارع إيميل زولا، الطابق 4، الرقم 7، بلقدير- الدار البيضاء

241, Bd. Emile Zola 4 ème étage, Appt. 7, Belvédère - Casablanca

⌚ 05 22 40 06 47 ⌚ 06 31 59 63 86 ⌚ dr.samighita@gmail.com

LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES MEDICALES

5,Avenue du Docetur Mohamed Sijelmassi (ex Av du phare) - Résidence KENZ
Racine extension Bourgogne -Casablanca.
Tél : 0522 368749 Fax : 0522 368754
N° de patente : 33104766 ICE : 00168 1325 000031 INPE : 097159503
IF : 41404766

FACTURE N° : 2201050276

Casablanca le 05-01-2022
Prescripteur : Dr GHITA SAMI

Mlle ZINE Hayat

Demande N° 2201050276
Date de l'examen : 05-01-2022
Correspondant : DAKHLA

Analyses :

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
0106	Cholestérol total	B30	B
0134	Triglycérides	B60	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B
0150	BHCG quantitatif	B250	B
0163	TSH	B250	B

Total des B : 690

TOTAL DOSSIER : 950 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : neuf cent cinquante dirham s

16:25 22/01/2022
N°5, Racine extension Bourgogne
AVENUE DU PHARE RESIDENCE KENZ
LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES

LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES MEDICALES

5,Avenue du Docetur Mohamed Sijelmassi (ex Av du phare) - Résidence KENZ
Racine extension Bourgogne -Casablanca.
Tél : 0522 368749 Fax : 0522 368754

Date du prélèvement : 05-01-2022 à 13:15
Code patient : 2201050276

Mme ZINE Hayat
Dossier N° : **2201050276**
Prescripteur : Dr SAMI GHITA



BIOCHIMIE SANGUINE (Hitachi 911)

Transaminases SGOT	13.90 U/L	(<35.00)
Transaminases SGPT	17.40 U/L	(<40.00)
Cholestérol total	1.66 g/L	(1.40–2.20)
Triglycérides	0.40 g/L	(0.40–1.88)

*LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES
MÉDICALES
Avenue du Phare Résidence KENZ
N°5, Racine Extension Bourgogne
Tél : 0522 36 87 19/54 - Casablanca*

LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES MEDICALES

5,Avenue du Docetur Mohamed Sijelmassi (ex Av du phare) - Résidence KENZ
Racine extension Bourgogne -Casablanca.
Tél : 0522 368749 Fax : 0522 368754

2201050276 – Mlle ZINE Hayat

HORMONOLOGIE (Cobas e411)

Bêta-hCG quantitatif <0.10 mUI/ml

(Tech: cobas)

Nombre de semaines d'aménorrhée

VALEURS PHYSIOLOGIQUES EN FONCTION DE L'AGE DE GROSSESSE

NEGATIF : < à 5

3 éme Semaine	: 5.8 à 71.2
4 éme Semaine	: 9.5 à 750
5 éme Semaine	: 217 à 7138
6 éme Semaine	: 158 à 31795
7 éme Semaine	: 3697 à 163563
8 éme Semaine	: 32065 à 149571
9 éme Semaine	: 63803 à 151410
10 éme Semaine	: 46509 à 186977
12 éme Semaine	: 27832 à 210612
14 éme Semaine	: 13950 à 62530
15 éme Semaine	: 12039 à 70971
16 éme Semaine	: 9040 à 56451
17 éme Semaine	: 8175 à 55868
18 éme Semaine	: 8099 à 58176

Thyréostimuline (TSH)

(Tech: cobas)

1.26 µUI/mL

(0.27-4.20)

Validé par : Dr. ABDELLAHAFID ZIZI
LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES MEDICALES
Avenue du Phare Résidence KENZ
N°5, Racine Extension Bourgogne
Tél: 05 22 36 87 49/54 - Casablanca